



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

ARRETE DU MAIRE N° 26/123
Autorisant la tenue des funérailles de
Madame NARAYANINSAMY Prescilla
A la Maison de Quartier des Sources les 07 et 08 Juillet 2026.
Et réglementant la circulation et le stationnement des véhicules .

Le Maire de la commune de CAPESTERRE B/EAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-2 ;

Vu la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Considérant les funérailles de Madame NARAYANINSAMY Prescilla prévus les 07 et 08 Juillet 2026 à la Maison de Quartier des Sources ;

Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser la tenue de ces funérailles à la Maison de Quartier des Sources et de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules.

ARRETE

ARTICLE 1 Le Maire de la Commune autorise la tenue des funérailles de Mme NARAYANINSAMY Prescilla à la Maison de Quartier des Sources du Mardi 07 Juillet 2026/18 h 00 jusqu'au Mercredi 08 Juillet 2026/19 h 00.

ARTICLE 2 : A cette occasion, la circulation et le stationnement seront perturbés au niveau de la Maison de Quartier les Mardi 07 et Mercredi 08 Juillet 2026.

ARTICLE 3 : MM Le Capitaine de la Police Nationale, Chef de Poste de la Police Municipale, Mme la Directrice des Services Techniques municipaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté .

Capesterre B/Eau, le 07 Juillet 2026